



Publié sur le site nternet de la Commune le 29 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2025 A 18H30
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2025_7CCAS	Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2025	Approbation Unanimité
DEL2025_8CCAS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EHPAD Beausoleil	Approbation Unanimité

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID : 026-262600208-20251028-DEL2025_7CCAS-BF

EXTRAIT N° **DEL2025_7CCAS** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 28 octobre 2025

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 23 octobre 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy, ROUX Josiane.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération n° DEL2025_4CCAS du 20 mars 2025 portant vote du budget du CCAS pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget 2025 du CCAS :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	611	Contrats de prestations de services	6 000.00 €
	011	6232	Fêtes et cérémonies	2 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			8 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	7066	Redevances services à caractère social	8 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			8 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025
ID : 026-262600208-20251028-DEL2025_8CCAS-DE

EXTRAIT N° **DEL2025_8CCAS** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 28 octobre 2025

Nomenclature : 7.5 – Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 23 octobre 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy, ROUX Josiane.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EHPAD Beausoleil

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que le Conseil d'Administration est compétent pour fixer les attributions de subventions aux personnes de droit privé ;

Considérant la nécessité d'aider financièrement l'EHPAD Beausoleil pour son projet de mise en place, via des organismes de formation, d'activités auprès des résidents ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** le versement d'une subvention exceptionnelle, en 2026, d'un montant de 300 € à l'EHPAD Beausoleil de Mours Saint Eusèbe ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du budget primitif pour 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD